

PROJET DE FORMULAIRE DU PLAN NSWO

CP41_NSWOPlan

Date limite: 15 septembre

PLAN DE PÊCHE/GESTION/DÉVELOPPEMENT DE L'ESPADON DE L'ATLANTIQUE NORD

Nom de la CPC : XXX

Année du plan de pêche : 20XX

1. Introduction

Les CPC devront présenter un résumé de leur plan de pêche qui inclut des informations sur le quota qui leur a été alloué, le nombre de navires de pêche par type d'engin et les législations nationales pertinentes.

2. Détails du plan de pêche

Chaque CPC fournira des informations sur tous les groupes d'engins de pêche qui capturent du thon rouge de l'Atlantique, y compris le nombre total de navires dans chaque groupe, la façon dont les quotas sont alloués à chaque groupe d'engins et, le cas échéant, la façon dont ils sont alloués à chaque navire dans ce groupe. Les CPC fourniront également des informations sur la ou les méthode(s) utilisée(s) pour gérer les quotas et sur la façon dont les prises sont suivies et contrôlées pour veiller au respect des quotas des navires et du groupe d'engins.

Les CPC devraient aussi compléter le tableau suivant:

	Exigence de l'ICCAT (en vertu de la Rec. 17-02)	Explication des actions entreprises par la CPC à des fins de mise en œuvre	Législation ou réglementations nationales pertinentes (selon le cas)	Note
1	Mesures mises en œuvre pour interdire la capture et le débarquement des poissons sous-taille (paragraphes 9 et 10)			
2.	Le cas échéant, tolérances accordées au point 1 ci-dessus (para. 9)			
3.	Prévision de transferts de quota (para. 12)			
4.	Limite de prise accessoire maximum à bord, le cas échéant (para. 14)			

Flottille de navires de SWO-NA	Nombre actuel de navires	Nombre escompté de navires			
		2019	2020	2021	2022
Type	Année en cours				
Navires commerciaux de 20 m ou plus					
Navires commerciaux de moins de 20 m					
Navires artisanaux de 20m ou plus					
Navires artisanaux de moins de 20m					
Navires sportifs/récréatifs					
Autre (à spécifier)					
Flottille totale					
Quota					
Quota ajusté (le cas échéant)					